



Analyse de la circulaire de rentrée 2010

La circulaire « Préparation de la rentrée 2010 » est parue au BO n°11 du 18 mars 2010 (encart n°2).

Cinq principes directeurs sont détaillés puis déclinés en priorités par niveau d'enseignement :

- Maîtriser les fondamentaux et ancrer de l'éducation artistique et culturelle
- Personnaliser les parcours scolaires
- Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux
- Accélérer le développement du numérique à l'École
- Renforcer la politique de santé et la pratique du sport

Analyse générale :

Il s'agit d'une circulaire globalement « généreuse » mettant en avant de « bonnes » intentions relativement consensuelles concernant notamment la lutte contre l'échec scolaire. Bien qu'il ne soit pas désagréable de voir que le rôle de l'École est réaffirmé comme étant le principal vecteur des principes républicains « liberté, égalité, fraternité », nous pouvons nous interroger sur la capacité de l'Education nationale à concrétiser tous ces principes en raison du manque de moyens financiers et humains.

Si nous accueillons favorablement la valorisation des expérimentations pédagogiques, nous remarquons que leur généralisation fait figure de vœu pieu compte-tenu de la période actuelle. Nous pourrions toutefois nous appuyer sur la part belle faite à la pédagogie pour dénoncer certaines aberrations (à l'instar des évaluations CM2/6^{ème} qui demeurent inchangées).

Voici les principaux leviers sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour obtenir des avancées concrètes :

- **l'encouragement à la réorganisation du temps scolaire** à l'école primaire avec le retour facilité à la semaine de 4 jours et ½ (avec le mercredi matin) ;
- **la mention du redoublement à l'école primaire** comme une solution non plus systématique mais d'extrême recours ;
- **la promotion de l'interdisciplinarité** de l'école primaire au lycée ;
- **l'incitation à des emplois du temps « en barrette »** au Lycée pour multiplier dédoublements et groupes interclasses et rendre effectif l'accompagnement personnalisé en petits groupes ;
- **le rappel de la nécessité d'une carte des formations qui permettent à tous de poursuivre les études de leur choix** (à mettre en lien avec le problème des poursuites d'études en lycée professionnel pour les élèves titulaires d'un BEP) et le rappel de l'obligation faite aux LEGT de proposer les deux enseignements d'économie mis en place dans le cadre de la réforme du lycée afin de garantir le choix des élèves ;
- **l'incitation à une généralisation d'options technologiques** dans tous les lycées généraux, ce qui pourra favoriser les passerelles entre les voies (« [Les autorités académiques] doivent également encourager le développement dans le plus grand nombre possible d'établissements de l'offre d'enseignements technologiques à vocation industrielle »).

Analyse au fil du texte :

- ❖ Parmi les éléments introductifs susceptibles de nous interpeller, la réforme de la formation des enseignants est présentée comme une avancée remarquable du point de vue de la formation initiale (« les enseignants débutent leur carrière avec un haut niveau de connaissances dans leur discipline et un diplôme reconnu au plan européen »).

La circulaire n'apporte évidemment rien de nouveau concernant les modalités (formation, suivi, etc.) de l'année post-concours. Pire, la phrase « Les recteurs sont particulièrement attentifs à la nature et à l'effectivité des formations dispensées en septembre et en octobre¹ » ne fait que confirmer notre inquiétude de voir arriver dans les classes des enseignants livrés à eux-mêmes en plus de ne pas avoir été formés. Celle-ci a d'ailleurs été confirmée par la circulaire sur l'année de stage. Si les Etats Généraux sur la sécurité à l'école ont permis d'obtenir quelques engagements en particulier sur la formation à la gestion de classe et la prévention de la violence, il n'en demeure pas moins que le résultat de la réforme de la formation des enseignants sera catastrophique.

- ❖ S'agissant du principe directeur 1 « **Maîtriser les fondamentaux et ancrer de l'éducation artistique et culturelle** », il est d'abord rassurant de constater que « l'école maternelle prépare les élèves à l'apprentissage de la lecture » (sous-entendu : cet apprentissage ne commence qu'en primaire) et que « la priorité de l'école maternelle est donc le développement soutenu du langage de l'élève, en lui transmettant un lexique large. »

Les priorités déclinées dans ce principe s'inscrivent dans la continuité des programmes de 2008 qui prônaient le retour aux « fondamentaux ». Toutefois le paragraphe sur l'éducation artistique et culturelle insiste sur la notion de « plaisir de la lecture » et de « plaisir de la culture ». La circulaire oscille en permanence entre la maîtrise des savoirs de base et un discours plus généreux qui n'hésite pas à emprunter aux pédagogues son vocabulaire.

- ❖ Le principe directeur 2 « **Personnaliser les parcours scolaires** » s'inscrit quant à lui dans la continuité des dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés souvent présentés comme des « services » aux familles. Concernant notamment l'orientation des élèves, beaucoup d'outils sont cités sans être hiérarchisés et sans que soit précisé le cadre dans lequel ils pourront être utilisés. Les élèves risquent encore une fois d'être perdus face à la multiplicité des outils et des interlocuteurs.

Il conviendra également d'obtenir plus de détails sur la manière dont vont être centralisées les données relatives aux élèves sans solution de formation dans le cadre de la lutte contre le décrochage.

Le paragraphe 1.2.4 renforce quant à lui l'idée que le ministère, à travers sa politique dite d'égalité des chances, cherche moins à rendre possible la réussite de tous qu'à sauver quelques élèves à travers la mise en place de parcours dits « d'excellence ».

S'il est intéressant de voir que les Réseaux Ambition Réussite (RAR) semblent faire l'objet d'une attention particulière, on peut toutefois s'interroger sur le fait que les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) ne soient pas cités dans ce paragraphe. De la même manière, le Ministre de l'Education nationale a annoncé lors des Etats Généraux la mise en place d'un programme ciblé de prévention de la violence à l'Ecole intitulé programme CLAIR (Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation, la réussite) sans que soit précisé le lien avec les actuels réseaux de l'éducation prioritaire.

¹ Les éléments soulignés le sont pas nous.

Il conviendra donc d'être attentifs afin d'observer d'éventuels glissements qui pourraient se faire au détriment des établissements relevant de l'éducation prioritaire (déshabillage des RRS pour habiller les RAR et déshabillage des RAR pour habiller le programme CLAIR).

Concernant la place du dialogue avec les familles, mise en lien dans la circulaire avec le soutien des « élèves en grande difficulté », il conviendra d'être vigilant pour que soit créées les conditions d'un accueil respectueux de tous les parents et que soit évitée la stigmatisation de ceux dont les enfants sont en échec.

S'agissant des « besoins éducatifs particuliers », on peut à la fois se féliciter que la circulaire mentionne le cas des « enfants de familles non sédentaires » et s'inquiéter de l'absence de mention des Auxiliaires de Vie Scolaire dont le rôle pourtant primordial (en dépit du manque actuel de formation) demeure menacé.

- ❖ Le principe directeur 3 « **Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux** » insiste sur l'expérimentation pédagogique et l'innovation en même temps qu'il propose la diffusion dans les établissements de DVD pour « réaffirmer l'autorité du professeur dans la classe ». L'autonomie des établissements scolaires est présentée comme un outil au service d'un renouveau pédagogique et d'une logique de projet (rôle notamment du conseil pédagogique).

Cette « responsabilisation » concerne également les élèves à travers la promotion des Maisons des lycéens, de la démocratie lycéenne ou encore de la formation aux premiers secours. Il est notamment rappelé que les délégués au Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) seront désormais tous élus au suffrage direct avec renouvellement d'un moitié chaque année (auparavant 7 étaient élus au suffrage direct tous les deux ans et 3 étaient renouvelés chaque année par l'Assemblée générale des délégués de classe). Nous ne pouvons que nous réjouir de ces évolutions positives de la vie lycéenne que nous avons appelées de nos vœux à l'occasion de la réforme du lycée. Cela contribue à valoriser la démocratie lycéenne mais cette disposition n'a de sens qu'à condition que les établissements fassent de véritables efforts en matière d'organisation des élections et de sensibilisation des élèves.

Le passage qui concerne la lutte contre la violence, à l'image du discours sécuritaire actuel, évoque un « contexte de sanctuarisation et de protection des établissements » et rappelle les mesures mettant en place les équipes mobiles de sécurité et systématisant les diagnostics de sécurité.

Il est également de nouveau question du « code de la vie scolaire » qui « explicitera les règles fondamentales liées à la vie des établissements scolaires et les grands principes qui les structurent » et « s'adressera d'abord aux collégiens et aux lycéens ainsi qu'à leur famille ». Les Etats Généraux ont confirmé que le Ministère préférerait pour l'instant les vieilles recettes au volontarisme politique que supposait la mise en œuvre des préconisations mises en avant les acteurs réunis à cette occasion.

On relève une attention particulière en faveur de la lutte contre les jeux dangereux avec notamment la mise en place de formations à destination des personnels sociaux et de santé de l'Education nationale.

Le paragraphe « Ouvrir l'Ecole aux parents », bien que remarquable de par sa brièveté, devra nous servir de point d'appui pour obtenir une meilleure communication entre établissements scolaires et parents d'élèves, cela autant pour les informations individuelles (suivi de la scolarité des enfants) que collectives (élections, associations de parents d'élèves, événements, etc.)

- ❖ Le principe directeur 4 « **Accélérer le développement du numérique à l'École** » marque l'ambition du ministère à ce sujet. Dans cette partie, il est question d'équipement et de mise en réseau (avec les espaces numériques de travail - ENT), de création et mise à disposition d'outils et de ressources à vocation pédagogique ainsi que de formation des enseignants et des cadres. Cela nous semble aller dans le bon sens même si nous nous étonnons que le poids des cartables ne soit pas mentionné comme l'un des enjeux du développement numérique. Il convient toutefois de faire remarquer que le numérique est certes une occasion de faire évoluer les pratiques pédagogiques mais qu'il ne suffira pas à transformer en profondeur le rapport élève/enseignant. On remarque également qu'il est très peu question d'accompagnement des élèves et des familles face à ces nouveaux outils. Si l'on ne veut pas que le numérique creuse les inégalités, il apparaît important de veiller à ce que tous puissent s'approprier ces outils, ce qui est loin d'être évident.

- ❖ Le principe directeur 5 « **Renforcer la politique de santé et la pratique du sport** » met en avant la nécessité de faire vivre des projets éducatifs de santé : ce peut-être l'occasion pour nous de parler fatigue et rythmes, stress, problème de nutrition et d'inciter à la réflexion collective en matière de rythmes scolaires, d'espaces de détente ou encore de qualité de la restauration scolaire.

Enfin, nous serons également attentifs à la concrétisation des priorités fixées pour le niveau collège en matière de mise en œuvre du socle commun. En effet, ces derniers temps, le sujet a refait surface sur la scène politique et médiatique avec notamment un semblant de débat sur l'éventuelle disparition du brevet des collèges. Nous rappellerons donc la nécessité d'obtenir de réelles concertations à ce sujet car nous considérons que le problème du collège ne peut pas être pris par le petit bout de la lorgnette et qu'il est primordial, que soient enfin données au collège les moyens lui permettant de réaliser ses ambitions démocratiques.